

Le PRÉSIDENT: Avant que le sous-ministre s'occupe de cette question, peut-être voudrait-il répondre à celle de M. Thomas?

M. LALONDE: Nous avons désigné la position de chef des services des méthodes et de l'inspection à la page 549. Ce poste comporte cette année une augmentation statutaire. C'est pourquoi il y a un écart entre le montant de l'an passé et celui de cette année. Nous avons ensuite un administrateur, classe 2. Nous en avons trois l'année précédente et nous en demandons quatre cette année. C'est afin de fournir un adjoint au chef des méthodes. C'est un fonctionnaire de plus dans ce service. Vous voyez donc que nous accroissons graduellement ce service. Nous avons commencé par employer uniquement un chef du service des méthodes, jusqu'à ce qu'il se soit rendu compte de ce qu'il y aurait à faire, s'il pouvait ou non s'en acquitter lui-même, ou s'il aurait besoin d'aide. Il a maintenant conclu qu'il a besoin de plus d'employés.

M. PUGH: Quel est le nombre total d'employés?

M. MACE: Pourquoi?

M. PUGH: Pour tout le Ministère.

M. LALONDE: Le chiffre que je vais mentionner comprend la Commission canadienne des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants et le service d'application de la loi destinée aux anciens combattants. Le nombre total du personnel, au 31 janvier 1959, se chiffre à 13,764. De ce nombre, 9,892 faisaient partie des services des traitements.

M. MONTGOMERY: Puis-je poursuivre dans cette veine, monsieur le président? Ces traitements, sous la rubrique "Ministère", comprennent-ils les employés du bureau de Londres?

M. MACE: Londres (Angleterre)?

M. MONTGOMERY: Oui.

M. LALONDE: Ils font partie du crédit 449.

M. HERRIDGE: La rubrique "publication des rapports et autres imprimés du Ministère, \$3,500", s'applique-t-elle aux frais de publication du rapport du Ministère que les membres ont reçu?

M. LALONDE: Non, monsieur Herridge. Il y a un crédit séparé à cette fin. Vous parlez des \$3,500?

M. HERRIDGE: Oui.

M. LALONDE: Oui. Il s'agit du rapport annuel qui est déposé à la Chambre chaque année.

M. HERRIDGE: C'est le montant versé à l'Imprimeur de la Reine?

M. LALONDE: Oui.

M. HERRIDGE: C'est une somme raisonnable.

M. LALONDE: On nous dit chaque année le montant exact qu'il faut inclure dans le budget des dépenses pour le rapport annuel.

M. HERRIDGE: Combien d'exemplaires imprime-t-on d'habitude?

M. LALONDE: J'ai oublié de vous présenter un autre de nos hauts fonctionnaires, M. Gordon Way, notre chef de l'information. Avez-vous ce chiffre au sujet du rapport annuel?

M. WAY (*Chef du service d'information*): Non.

M. LALONDE: Pourrions-nous vous le fournir à notre prochaine séance, monsieur Herridge?

M. HERRIDGE: Certainement.

M. PUGH: Pourrions-nous obtenir également la liste de distribution?

M. LALONDE: Certainement. Le nombre et les destinataires.

Le PRÉSIDENT: M. Rogers a posé la question. La vôtre porte-t-elle sur le même sujet?